

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES  
DE L'UNIVERSITE DE GENEVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4  
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève  
Tél. 022 379 87 99  
E-mail : taxesfixes@unige.ch

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025

Présent.e.x.s : Alicia Chevrier, Beltan Michel, Nora Cupelin, Giulia Laratta, Gerd Rothenberg  
Excusé.e.x.s : Paulin Robert et Leonhard Unterlechner  
PV : Giulia Laratta

<p><b>18h15 CUAE</b> <i>Plaquettes 25-26</i> Zora</p>
---

Les « plaquettes » sont distribuées dans les principaux bâtiments universitaires à la rentrée entre autres par les membres du comité de la CUAE. Elles sont également remises aux associations d'étudiant.e.x.s qui peuvent ainsi bénéficier d'un instrument pratique pour permettre à leurs membres de s'inscrire pour l'année académique en cours. De plus, elles offrent une bonne occasion d'engager une discussion et de promouvoir les activités propres à chaque association. Cette année, la CUAE distribuer 7'000 plaquettes, c'est-à-dire le même nombre que l'année passée. Cela signifie que nous en commandons plus que les agendas-guides. En effet, il n'est pas rare que les étudiant.e.x.s aient déjà un agenda et ne prennent que la plaquette, ainsi les plaquettes s'écoulent plus vite que les agendas.

Le graphisme est pris en charge de manière bénévole par les membres du comité de la CUAE. Le montant de la subvention demandée, établi suivant le devis annexé est de 1'751.22 CHF pour les impressions et le pliage, TVA incluse.

**La demande de subvention s'élève à CHF 1'751.22.-.**

**Décision : La subvention est acceptée à hauteur de CHF 1752.-.**

**La CGTF se questionne sur la formulation présente sur les plaquettes, notamment en ce qui concerne le mot « soutien » à la CUAE par la signature de la plaquette. Elle suggère d'utiliser le mot « adhésion » dans un souci de clarification.**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.
- Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.

**18h30 CLUB MANSSAH**

*Emission sur les effets des Plans d'ajustement Structurel sur les entreprises du Cameroun*

Nathalie

Porter à la connaissance de la communauté universitaire, les raisons fondamentales de l'explosion migratoire née de la crise de l'emploi de la jeunesse, - en tout cas dans le cadre du Cameroun- , mettre en lumière les actions du FMI et de la Banque Mondiale par le biais des Plans d'Ajustement Structurel - véritable socle de l'expansion des multinationales prédatrices, ouvrir le débat sur des potentielles voies de sortie de crise, sont quelques-uns des motifs qui nous amènent à réaliser cette émission. Club Manssah souhaite organiser une émission, tournée auprès de la salle cinématographique de l'université. 4 intervenant.es seront présent.es pour l'enregistrement. L'émission serait ensuite diffusée au sein de l'université et à l'extérieur. Le tournage aura lieu entre le 15 et le 30 juin.

La demande concerne les frais de location de la salle cinématographique de l'unige (CHF 1500) et le défraiement d'un expert en géomatique (CHF 227,25), qui appuie l'association dans la réalisation d'une vidéo explicative.

**La demande de subvention s'élève à CHF 1727,25.-.**

**Décision : La demande est refusée.**

**La CGTF met en évidence une incompatibilité avec son principe de proportionnalité dans le subventionnement. Les projets subventionnés par la CGTF ont également comme premier public les étudiant.e.x.s, ce qui ne semble pas être le cas du projet proposé par Club Manssah. La CGTF invite Club Manssah à s'adresser à sa faculté ou à organiser un projet qui soit compatible avec les critères de la CGTF (conférence, montage « par les étudiant.e.x.s pour les étudiant.e.x.s »,...).**

**La subvention sera conditionnée à :**

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.
- Nous rappelons aux associations le devoir de respecter la charte d'éthique et de déontologie de l'UNIGE.

## 18h45 Divers

- Amnistie PAST : OK. On recommande à l'association d'avoir un suivi des mouvements bancaires et de qui est en possession de la carte bancaire de l'association.
- Rapport d'activité : validé.

La séance se termine à 20h00.

PV rédigé par Giulia Laratta le 16 juin 2025.